

Communiqué de presse



Ajout d'un nouveau cas et élimination de deux cas de COVID-19 dans le district du Timiskaming

Le 5 octobre 2020 – Pour diffusion immédiate

Au cours de la semaine dernière, les Services de santé du Timiskaming (SST) ont été impliqués dans plusieurs cas de COVID-19 qui sont liés à notre district par leur adresse permanente tout en étant également liés à d'autres districts. Suite à l'examen et l'application de la mise à jour du programme ontarien de gestion des contacts et des cas qui stipule que l'adresse permanent n'est plus la seule raison d'assigner les cas, nos deux cas les plus récents ont maintenant été attribués à d'autres bureaux de santé, tandis qu'un cas sera maintenant ajouté comme un cas des SST. À l'heure actuelle, notre nombre total est 17.

Ce cas le plus récent est une personne âgée de moins de 20 ans qui a une adresse permanente dans notre district alors qu'elle demeure présentement à l'extérieur de la région. Cette personne était dans notre région récemment mais n'avait pas de symptômes pendant son séjour ici. Cet individu va bien et est maintenant résolu. Il n'y a eu aucun autre cas positif lié à cette personne pour le moment. Les Services de santé du Timiskaming ont mené de façon proactive la recherche des contacts proches dès les résultats positifs pour tous les cas ci-dessus. Si vous avez été identifié comme un contact proche local à haut risque, vous en aurez déjà été informé.

Le Dr Glenn Corneil, médecin hygiéniste par intérim des Services de santé du Timiskaming a déclaré: «L'un des risques les plus inquiétants de la propagation du COVID-19 au sein du groupe d'âge plus jeune est celui des rassemblements privés. Ce n'est pas le moment d'avoir de grandes rencontres sociales, vous devez suivre les directives provinciales sur les limites de rassemblements ».

Les directives provinciales sur les rassemblements indiquent un maximum de 25 personnes à l'extérieur et 10 personnes à l'intérieur. Les personnes qui organisent un rassemblement au-delà de ces nombres sont sujettes à des amendes allant jusqu'à 10,000\$. Lors de tout rassemblement, si vous ne pouvez pas maintenir une distance physique avec des personnes qui ne font pas partie de votre cercle social de 10 personnes, veuillez porter un masque.

Veuillez songer à télécharger l'application canadienne Alerte- COVID car celle-ci peut vous aider à savoir si vous avez été en contact étroit avec un cas positif. <https://covid-19.ontario.ca/fr/covidalerte>

Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le www.timiskaminghu.com ou appeler les Services de santé du Timiskaming au 705-647-4305 ou sans frais 1-866-747-4305, poste 7.

-30-

Contact avec les médias:

Ryan Peters, Gestionnaire de communication
705-647-4305, poste 2250